

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 28/06/2017 à 17 heures 00

Le Conseil Communaux réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FAUCONNET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Patrice MORANCAIS, Président, cette personne s'étant retirée a après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

10 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		4 592,64		398,66		4 991,30
Opérations de l'exercice	206 925,96	183 036,46		199,34	206 925,96	183 235,80
TOTAUX	206 925,96	187 629,10		598,00	206 925,96	188 227,10
Résultats de clôture	19 296,86			598,00	18 698,86	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	206 925,96	187 629,10		598,00	206 925,96	188 227,10
RESULTATS DEFINITIFS	19 296,86			598,00	18 698,86	

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie,

aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

49 ~~Or~~ présente les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

é
42
et
au registre des délibérations :

DESARMENIEN, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, ROBBY, LE CORRE, FERRIER, JOUANDEAU, RIBIERE, POULAIN, VERDIER, RAYMOND, GONCHAMON, RAVEL, DELEGLISE, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, ALLEYRAT, MATHIEU, MONTEIL, SAINT-ANDRE, PAYARD, AGABRIEL, JARY, GENAUD, PEYRAUD, MONNET, ALHERITIÈRE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, DECHAUD, CHAUMETON, GIRAUD-LAJOIE, JOUENNE.

2000 : MM. DESCLOUX à NOVAIS, SIMON à PÉRIER S, PÉROCHE à ROBBY, BOYER à LE CORRE, BRUNET à SIMONET, SCHMIDT à JARY, SEBENNE à BARBAUD, ROUBINAUD à MATHIEU.

Excusés : MM. JOURNAL, LAMAZARD, PLAS, D'HULSTER, WELZER, MORANCAIS.

Le Président,
Pour expédition conforme,



Accusé de réception en préfecture
023-242 009 17 20170628-2017-123-DE
Date de rétrotransmission : 10/07/2017
Date de réception préfecture : 10/07/2017